

GUIDE DE BASCULE DE VOS DONNÉES D'ADHÉSION

Le SNP se modernise et investit dans un nouveau site internet. Cela implique la création d'une nouvelle interface d'adhésion dans laquelle sont enregistrées vos données personnelles. Vous devez donc basculer vos données vers cette nouvelle interface.

Celle-ci va vous demander de renseigner à nouveau vos coordonnées bancaires, mais rien ne changera avant la fin de votre période d'adhésion actuelle. Néanmoins, il est que vous ne modifiez pas vos conditions de règlement actuelles (paiement annuel, ainsi que le revenu de référence ayant servi au calcul de votre dernière cotisation), sous peine de voir les modalités de paiement de votre adhésion modifiées. Sauf bien sûr, si vous souhaitez réévaluer votre engagement envers le syndicat.

Si vous n'avez plus en tête le revenu initial avec lequel votre adhésion est calculée vous pouvez vous aider par les formules suivantes :

- ➔ Si vous êtes adhérent sans être abonné à la revue :
Votre montant annuel d'adhésion / 0,012 = **revenu déclaré**
ou
Votre montant mensuel d'adhésion x 12 / 0,012 = **revenu déclaré**
- ➔ Si vos revenus étaient inférieurs à 13500€ annuels, le coefficient multiplicateur qui s'applique n'est pas 0,012, mais 0,0075)
- ➔ Si vous êtes adhérent ET abonné à la revue :
(Votre montant annuel d'adhésion - 50) / 0,012 = **revenu déclaré**
ou
(Votre montant mensuel d'adhésion x 12 - 50) / 0,012 = **revenu déclaré**
- ➔ Si vos revenus étaient inférieurs à 13500€ annuels, le coefficient multiplicateur qui s'applique n'est pas 0,012, mais 0,0075)

C'est le **revenu déclaré**
que vous devrez entrer dans la nouvelle plateforme.

En cas de question ou de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :
snp@psychologues.org

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension pendant cette période de transition.
Syndicalement vôtre,